



Successioin simple suite au décès de mon père

Par **did2b**, le **14/03/2013** à **21:04**

bonsoir,
je viens de perdre mon père et je ne sais comment faire pour la succession, on m'a dit que je pouvais faire une succession simple.
il n avait aucun bien immobilier ses seuls biens étaient un compte en banque et des économie placées dans celle-ci.
que dois je faire.
merci pour la réponse.